

INSCRIPTION À L'ASSURANCE VOYAGE.

(DÉCLARATION D'ADHÉSION)

Renvoyez l'inscription pour en profiter!

Oui, je souhaite souscrire l'assurance voyage:

- Classic** pour 4.90 CHF par mois
 Premium pour 6.55 CHF par mois
 Exclusive pour 8.25 CHF par mois

Veuillez indiquer ci-après la carte à utiliser pour le prélèvement de la prime:

Produit de carte _____ **N° de compte du produit de carte** _____
(Vous le trouverez en haut à gauche sur votre facture de carte mensuelle ou dans l'application Swisscard.)

DONNÉES DU/DE LA TITULAIRE DE LA CARTE PRINCIPALE

Prénom: _____

Nom: _____

Rue: _____

NPA / Localité: _____

PRESTATIONS D'ASSURANCE

Description des prestations d'assurance	Montants d'assurance Montant maximal des prestations en CHF par sinistre			Validité géographique
	Classic CHF 4.90/mois	Premium CHF 6.55/mois	Exclusive CHF 8.25/mois	
A. Frais d'annulation et d'interruption du voyage Prise en charge des frais d'annulation en cas de renonciation au voyage, ainsi que de la partie non utilisée de l'arrangement, en raison d'une interruption du voyage prématurée résultant d'une maladie grave, d'un accident ou du décès	6 000	12 000	18 000	monde entier
B. Bagages Couverture/assurance des bagages personnels à la valeur à neuf contre le vol, le détournement, l'endommagement ou la destruction, ainsi que la perte par l'opérateur d'un moyen de transport public	2 000	4 000	6 000	monde entier
C. Rapatriement Helpline 24 heures sur 24 avec organisation et prise en charge des frais de transport dans un hôpital, du retour au lieu de résidence ou des opérations de recherches et de dégagement en cas de maladie grave, d'accident ou de décès	200 000	400 000	600 000	monde entier
D. Confort de voyage Couverture de dépenses supplémentaires résultant de: • annulation de vol, retard de vol de 4 heures au minimum et correspondance manquée • retard de livraison des bagages de 6 heures au minimum • retard de livraison des bagages de 48 heures au minimum	200 400 800	400 800 1600	800 1000 2000	monde entier

INFORMATIONS IMPORTANTES

- ✓ La couverture concerne les voyages privés effectués dans le monde entier, d'une durée maximale de 90 jours, comprenant au moins une nuit en dehors du domicile ainsi qu'un aller-retour.
- ✓ La couverture d'assurance s'applique aussi aux prestations de voyage qui ont été réservées au plus tôt six mois avant le début de l'assurance, dans la mesure où l'événement assuré se produit après le début de l'assurance.
- ✓ Pour être valide, la couverture d'assurance ne requiert pas l'utilisation de la carte pour régler la prestation de voyage.
- ✓ L'assurance couvre la personne qui a souscrit le contrat d'assurance collective avec l'émettrice (titulaire de la carte principale). Par ailleurs, les personnes ci-après sont également assurées:
 - les éventuels titulaires d'une carte supplémentaire;
 - le conjoint ou concubin, les enfants mineurs et les enfants mineurs accueillis pour les vacances et les enfants placés du titulaire de la carte principale ou supplémentaire (vivant ou pas dans le même foyer que le titulaire de la carte principale/supplémentaire);
 - les personnes suivantes vivant dans le même foyer que le titulaire de la carte principale ou supplémentaire: les parents, les grands-parents, les enfants majeurs et les petits-enfants.
- ✓ L'assurance voyage a une validité d'un an. A défaut de résiliation, le contrat d'assurance se prolonge ensuite tacitement de mois en mois.
- ✓ L'assureur est l'Européenne Assurance Voyages ERV, succursale de Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, dont le siège est à Bâle, Suisse.

DÉCLARATION D'ADHÉSION

- ✓ J'ai lu attentivement et compris les conditions d'assurance ci-jointes, ainsi que les informations pour les assurés de l'assurance collective. Je les accepte sans réserve, en particulier les points se rapportant à l'échange de données (ch. III., point 11 des conditions générales d'assurance).
- ✓ La prime mensuelle sera débitée directement de mon compte de carte.
- ✓ L'émettrice de la carte agit à titre de courtier afin de permettre aux titulaires d'une carte principale seulement de souscrire le contrat d'assurance collective entre l'émettrice de la carte et l'assureur. Par ailleurs, elle exécute les formalités administratives inhérentes au traitement de la couverture d'assurance (p. ex. la gestion des contrats, l'encaissement des primes, l'administration des sinistres, les statistiques). En ce qui concerne les dépenses de personnel, techniques (p. ex. infrastructure informatique) ou de toute autre nature, en relation avec le courtage et le traitement de la couverture d'assurance, l'émettrice de la carte est indemnisée par l'assureur. Le montant de l'indemnisation correspond à la rémunération d'usage sur le marché au titre des prestations fournies.
- ✓ Je reconnais que l'émettrice de la carte a le droit de réclamer cette rémunération versée par l'assureur.

X _____ Lieu, date
X _____ Signature du/de la titulaire de la carte principale

Veuillez renvoyer l'inscription à l'assurance voyage dûment remplie et signée à:

Swisscard AECS GmbH, case postale 227, CH-8810 Horgen

Swisscard AECS GmbH • Case postale 227 • CH-8810 Horgen • swisscard.ch
Cards, issued by Swisscard AECS GmbH

